

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2006

nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 14 votants : 14

L'an deux mil six le vingt six octobre à vingt heures le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 octobre 2006

Présents : MM DUGENEST GALLAND BONESME FOURNIAL BOUERY CASSONNET CARON DENIS FRAGNIER GUILBAUD LABERGÈRE MAZAL NOLOT RIGOLLETT

Mme FOURNIAL a été élue secrétaire

REÇU A LA PREFECTURE DE LA CREUSE

le 3 / NOV. 2006

MOTION SUR LE DEBAT RELATIF A LA LIGNE GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de la Ligne à Grande Vitesse POITIERS-LIMOGES, le conseil municipal de FRESSELINES souhaite rappeler sa position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

- Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris-Orléans-Châteauroux-La Souterraine-Limoges- Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les régions Centre et Limousin.
- Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux-Guéret-Lyon et de la ligne Ussel-Montluçon.

Le conseil municipal affirme que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – (la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges) pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Délibéré les jour mois an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Délibération certifiée :

- publiée par affichage le : **30 OCT. 2006**
- reçue en préfecture le (date visa préfecture)

Le maire,

Jean-Claude DUGENEST

